



Depuis le 13 décembre 2018, la Direction a réouvert les négociations sur le Comité Social Economique, qui n'avaient pas débouchées sur un compromis acceptable par le SNTA FO.

**RAPPELS :** le CSE remplacera progressivement l'ensemble des instances représentatives du personnel, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le SNTA FO avait refusé de signer le dernier projet d'accord proposé par la Direction : il y avait trop peu d'élus, trop peu d'heures.

## Le SNTA FO a rappelé à la Direction l'importance du corps intermédiaire que représente les élus et les syndicats.

Et qu'il était hors de question que chez Casino on se retrouve dans la situation imposée par l'État. A travers les instances de proximité, le dialogue social entre les salariés de terrain et la Direction générale doit être fluide, efficace et concret. Pour cela, il faut leur donner les moyens suffisants.

Même si la loi travail a diminué de façon drastique et dangereuse la représentativité des salariés dans l'entreprise, le SNTA FO a toujours maintenu ses exigences à la Direction concernant :

- L'augmentation du nombre d'élus par magasin
- L'augmentation du nombre d'heures de délégation qui permettent aux élus :
  - ✓ D'être à l'écoute du terrain
  - ✓ De faire l'analyse des comptes de résultat des magasins
  - ✓ D'organiser les activités sociales pour les salariés.
- La possibilité de renouveler les mandats sans blocage dans le temps.
- La participation des élus suppléants aux réunions CSE sans distinction avec les titulaires.



Au terme de la réunion de ce jeudi 20 décembre, la Direction a répondu positivement aux exigences du SNTA FO, et les dispositions légales sont améliorées.

**Ainsi, le SNTA FO a obtenu :**

- Plus d'élus
- Plus d'heures de délégation
- La présence des suppléants en réunion de CSE
- Le nombre de mandats successifs ne sera pas limité



**LE SNTA FO SIGNE L'ACCORD CSE**

Le 24 décembre 2018